

# COLLECTES DES MATÉRIAUX SECS 2019

## La Municipalité de McMasterville offre le service de dépôt de matériaux secs à ses résidents

Lieu des collectes: Garage municipal de McMasterville situé au 150, rue Nadeau.  
(SVP arrivez par la rue Comtois et quittez par la rue Nadeau)

De 9 h à 15 h: Les samedis 4 mai, 8 juin, 10 août et 21 septembre 2019

Preuve d'identité Présentation d'un permis de conduire valide ou du compte de taxes obligatoire: 2019 ainsi que la signature d'un registre.

Pour chacune des journées, *un maximum de 2.3 mètres cubes (3 verges cubes) de matériaux seront acceptés par adresse civique, et ce, sans frais pour les résidents. Au-delà de cette quantité, les résidents seront invités à communiquer avec une entreprise privée pour disposer du reste des matériaux (voir section « Entreprises privées » plus bas).*

**Matériaux permis** : Matériaux de démolition : bardeaux d'asphalte, bois, céramique, filage, gypse, isolant, métaux, plastique, tuyaux, vitre.

Les branches sont acceptées

*Vous pouvez aussi vous départir de vos branches lors des deux collectes municipales de branches de porte-à-porte (voir l'information concernant ces collectes à la rubrique « Collecte de branches » sur notre site Internet)*

Asphalte, béton, béton armé, brique, pavé, pierre.

**Matériaux non acceptés** : Il est important de noter que **la terre, la tourbe et autres végétaux seront refusés** aux collectes gratuites du garage municipal. Pour la terre et la tourbe, nous vous référons à la section des entreprises privées afin de connaître les endroits où vous pouvez vous départir de ces matériaux en contrepartie des frais applicables par ces entreprises.

De plus, sans tous les énumérer, les matériaux suivants seront également **refusés**: congélateur, déchets domestiques dangereux tels bonbonne de propane, huile usée, peinture, solvant, teinture, etc., matelas, pneus avec ou sans jantes, réfrigérateur.

**Entreprises privées** : Certains fournisseurs de matériaux de terrassement accepteront les rebuts d'excavation et de travaux de terrassement. Entre autres, Transport Daniel William, situé au 1111, rue Nobel à Sainte-Julie acceptera, durant les saisons du printemps, de l'été et de l'automne, le pavé, la pierre concassée, le béton et l'asphalte, si ces matériaux sont exempts de terre. L'entreprise acceptera également la terre et la tourbe exemptes de résidus (SVP avant de vous déplacer, téléphonez au 450 464-5465).

Tout au long de l'année, vous pouvez vous départir de vos matériaux secs dans les sites privés œuvrant dans ce domaine tels les Conteneurs Rouville à Chambly, au 3 200 boul. Industriel à Chambly. Veuillez téléphoner avant de vous présenter au 450 658-9990.